

||

<b>ACTI SHOCK TAB 20</b> <b>ATCC (ACIDE TRICHLOROISOCYANURIQUE) PASTILLES 20R</b>
--

**Fiche de données de sécurité**  
**Selon le Règlement REACH (1907/2006/CE) et le Règlement (UE) 2015/830**

Date d'établissement : 18-11-2011

Révision: 01  
Date: 19-05-2016

**RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom : Acide trichloroisocyanurique 56%

Nom commercial: ACTI SHOCK TAB 20  
ACT-500-0562

Numéro d'index en vertu du règlement CLP: 613-031-00-5

Numéro d'enregistrement de REACH: La substance ATCC est un biocide et n'est pas affectée par REACH (produits biocides)

Numéro de notification: 02-2119679961-22-0000.

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées :**

- Traitement de désinfection des eaux de piscine.

**Utilisations déconseillées :**

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fabricant, importateur ou distributeur:** Distributeur

**Nom:** SCP FRANCE.

**Adresse complète:** Parc Artisanal du Puech - 6 avenue des Métiers.12000.LE MONASTERE .FRANCE  
Téléphone: 05.65.73.32.40

**Adresse e-mail de la personne compétente responsable de Fiche de données de sécurité:** [info.fr@scppool.com](mailto:info.fr@scppool.com)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

ACTI SHOCK TAB 20

ATCC (ACIDE TRICLOROISOCYANURIQUE) PASTILLES 20R

Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

## RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### **Classification selon le Règlement (CE) n ° 1272/2008 relatif à la classification, l'emballage et l'étiquetage:**

Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4, H302.

Irritation oculaire, Catégorie 2, H319.

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique), Catégorie 3, H335.

Dangereux en milieu aquatique — Danger de toxicité aiguë, Catégorie 1, H400.

Dangereux en milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1, H410.

### 2.2. Éléments d'étiquetage



#### ATTENTION

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques avec effets à long terme.

EUH031 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

P261 : Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../ en cas de malaise.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 +P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

**ACTI SHOCK TAB 20****ATCC (ACIDE TRICHLOROISOCYANURIQUE) PASTILLES 20R**

P501: Éliminer le contenu/réceptacle dans une décharge agréée.

**2.3. Autres dangers****RISQUES PHYSICO-CHIMIQUES**

Il peut réagir avec d'autres produits en libérant du chlore (gaz toxique).

Il favorise l'inflammation des matières combustibles.

Pour briser par une température élevée, Libérâtes gaz toxiques

**RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1 Substances : --****3.2 Mélanges:**

Nom commercial : Acide trichloroisocyanurique (Pastilles 20R 56%)

Isodelsa 20

Pisipur pastilles 20 g

Azuli pastilles 20 g

**Composition:**

Index no. R. 1272/2008	EC no.	CAS no.	Nom	Concentration	Classification R. (EC) 1272/2008	Limites de concentration spécifiques	Numéro d'enregistrement de REACH
613-031-00-5	201-782-8	87-90-1	Acide trichloroisocyanurique (symclosène)	Min.54-58 %	Sol. comb. 2, H272 Tox. aig. 4, H302 Irrit. oc. 2, H319 STOT unique 3, H335 Aquatique aiguë 1, H400 Aquatique chronique 1, H410	--	Non applicable
005-007-00-2	233-139-2	10043-35-3	Acide Borique	1-4%	Repr. 1B, H360FD	Repr. 1B; H360FD: C ≥ 5,5 %	01-2119486683-25-XXXX

**RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**

**ACTI SHOCK TAB 20**  
**ATCC (ACIDE TRICLOROISOCYANURIQUE) PASTILLES 20R**

**4.1. Description des premiers secours**

4.1.1. En cas d'inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Demander l'avis d'un médecin si nécessaire.

4.1.2. Contact avec la peau:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec eau au moins 15 minutes. En cas d'irritation ou des brûlures cutanées: consulter un médecin.

4.1.3. En cas de contact avec les yeux:

Enlever immédiatement et abondamment au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

4.1.4. En cas d'ingestion:

Rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Donner de grandes quantités de lait ou d'eau à boire et consulter un médecin. Ne pas provoquer le vomissement.

4.1.5. Équipement de protection individuelle recommandé aux secouristes :

Utiliser un appareil respiratoire autonome pour la protection des voies respiratoires. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Inhalation :** aux de gorge, toux et nausées.  
**Contact avec la peau :** Rougeur, avec fort sentiment de picotements, potentiellement à la formation de plaies.  
**Contact avec les yeux :** Une douleur intense et à la déchirure avec des troubles de la vision.  
**Ingestion :** Douleurs abdominales, nausées et faiblesse générale.

**ACTI SHOCK TAB 20**  
**ATCC (ACIDE TRICLOROISOCYANURIQUE) PASTILLES 20R**

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Les soins médicaux sont nécessaires.

**RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés:**  
 Beaucoup d'eau. CO2 peut être utilisé en cas de petits incendies.  
**Moyens d'extinction déconseillés:**  
 Ammoniac et halogéné poudre d'extinction.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non inflammable mais favorise l'inflammation des matières combustibles. Se décompose à des températures élevées, dégagent des gaz toxiques. Eteindre l'incendie abondamment avec de l'eau. Si le feu affecte seulement une partie de la pompe, de grands sacs ou des contenants de les isoler du reste, si possible, dans un endroit aéré et permettre de consommer.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome pour la protection des voies respiratoires. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

**RUBRIQUE 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne rien faire sans l'équipement de protection approprié.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

ACTI SHOCK TAB 20

ATCC (ACIDE TRICLOROISOCYANURIQUE) PASTILLES 20R

Éviter que le produit atteigne les égouts ou des eaux superficielles. Si besoin est, faire de digues de retenue avec de la terre et du sable. Si jamais le produit atteint un cours d'eau, avertir immédiatement les autorités.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Balayer et enlever entièrement le produit.

Le produit contaminé est incorporé dans le contenant d'origine et peuvent être mises à profit.

Le produit contaminé sera détruit par des étrangers en utilisant des vêtements protecteurs appropriés.

Le produit contaminé d'eau ou d'autres produits chimiques, ne peuvent être transportés, diluer avec de l'eau et détruit.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir les mesures de protection décrites à la rubrique 8.

**RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas fumer, ni manger, ni boire lorsque vous manipulez le produit.

Tenir à l'écart de: matières acides, combustibles ou oxydé.

Conserver uniquement dans les récipients d'origine.

Les récipients doivent être bien fermés et correctement étiquetés.

Les échantillons seront manipulés dans des récipients appropriés.

Ne pas produire de la poussière. Si la quantité est suffisamment important, fournir un système de ventilation d'extraction de gaz ou de poussière. Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Matériaux recommandés :** Utilisez des contenants en plastique.

**Matériaux incompatibles :** Bois, caoutchouc, métaux.

**Conditions de stockage :** Endroit frais, ventilé et sec. Tenir à l'écart de toute source de chaleur.

**Limite / plage de températures et d'humidité :** Eviter les températures supérieures à 50 ° C.

**Conditions spéciales:** Containers fermés. Maintenir le produit loin de toute matière combustible.

**ACTI SHOCK TAB 20**  
**ATCC (ACIDE TRICLOROISOCYANURIQUE) PASTILLES 20R**

**Règlements applicables:** DIRECTIVE 2012/18/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012, concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation pour le traitement d'eau de piscine: éviter un contact direct (mélange) avec d'autres produits chimiques; peut réagir violemment.

**RUBRIQUE 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1. Paramètres de contrôle**

VLA-EC- (pour le chlore) 0,5 ppm; 1,5 mg/m<sup>3</sup> (INSHT)  
 TLV-TWA- (pour le chlore) 0,5 ppm; 1,5 mg/m<sup>3</sup> (ACGIH )

Valeur limite – à court terme (pour le chlore) : 0,5 ppm; 1,5 mg/m<sup>3</sup> (France)

Acide Borique:  
 VLA-ED: 2 mg/m<sup>3</sup> (INSHT, Espagne).  
 VLA-EC: 6 mg/m<sup>3</sup> (INSHT, Espagne).

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Utiliser une ventilation adéquate pour maintenir une faible concentration dans l'air.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection respiratoire :** S'il y a poussière, utiliser masque avec filtre de particules (EN 136) avec le filtre pour le chlore B2 ou le filtre à poussière P2 ou P3 (EN 141)  
**Protection des mains :** Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).  
**Protection oculaire :** Utiliser des lunettes-masque (EN 166).  
**Protection de la peau :** Combinaison type antiacide ou tablier en plastique (EN 340).

ACTI SHOCK TAB 20  
ATCC (ACIDE TRICLOROISOCYANURIQUE) PASTILLES 20R

**8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Éviter de le faire parvenir aux égouts et/ou à des eaux de surface.

**RUBRIQUE 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect (état physique et de la couleur) :	Solide. Pastilles 20 g
Odeur:	Rappelle le chlore.
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible.
pH:	6-7
Point de fusion/point de congélation :	225 °C avec décomposition
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Non applicable (se décompose).
Point d'éclair:	Non applicable (substance solide).
Inflammabilité (solide, gaz):	Non inflammable (methode EU A. 10).
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Aucune donnée disponible.
Propriétés explosives:	Non explosive

**ACTI SHOCK TAB 20**  
**ATCC (ACIDE TRICLOROISOCYANURIQUE) PASTILLES 20R**

Propriétés comburantes:	Non comburante
Pression de vapeur:	N.D.D
Densité relative:	Aucune donnée disponible.
Solubilité dans l'eau:	Pastilles solubles effervescentes
Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Pow) :	N.D.D
Viscosité:	Non applicable (substance solide).
Densité de vapeur:	Aucune donnée disponible.
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible.
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible.

**9.2. Autres informations**

**Peroxyde organique:** Non classé (basé sur la structure).  
**Substances et mélanges auto-échauffants :** Aucune donnée disponible.  
**Liquide/solide pyrophoriques:** Non classé La substance est stable dans des conditions environnementales normales pendant de longues périodes de temps.  
**Corrosif pour les métaux :** Aucune donnée disponible.  
**Substances ou mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables :** Aucune donnée disponible.

**RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**ACTI SHOCK TAB 20**  
**ATCC (ACIDE TRICLOROISOCYANURIQUE) PASTILLES 20R**

<b><u>10.1. Réactivité</u></b>
La substance ne présente pas de risques supplémentaires de réactivité de ceux qui sont énumérés dans le sous-titre suivant.
<b><u>10.2. Stabilité chimique</u></b>
Aucune donnée disponible.
<b><u>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</u></b>
Aucune donnée disponible.
<b><u>10.4. Conditions à éviter</u></b>
Environnements humides et températures supérieures à 50°C.
<b><u>10.5. Matières incompatibles</u></b>
Attaque les métaux. Réagit avec l'eau (en petites quantités mais en cas d'incendie utiliser grandes quantités d'eau), agents oxydants et réducteurs, acides, alcalis, produits azotés, sels d'ammonium, l'urée, amines, dérivés d'ammonium quaternaire, huiles, graisses, peroxydes, les tensioactifs cationiques, etc.
<b><u>10.6. Produits de décomposition dangereux</u></b>
En combinaison avec les produits ci-dessus, se décompose et libère de grandes quantités de chaleur, chlore, trichlorure d'azote, oxydes de chlore, etc. avec risque d'explosion si le niveau du trichlorure d'azote est suffisamment élevée

**RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

ACTI SHOCK TAB 20

ATCC (ACIDE TRICHLOROISOCYANURIQUE) PASTILLES 20R

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**11.1.1. effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité):**

<p>11.1.1.1. DL50 par voie orale (dose létale, 50%) :</p>	<p>Mélange: Toxicité aiguë, (par voie orale), catégorie 4: Nocif en cas d'ingestion. Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>Acide trichloroisocyanurique (ATCC): 787 - 868 mg/kg poids du corps (rat; mâle et femelle) (EPA OPP 81-1).</p>
<p>11.1.1.2. DL50 par voie cutanée (dose létale, 50%) :</p>	<p>Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>Acide trichloroisocyanurique (ATCC): &gt; 2000 mg/kg poids du corps (lapin, mâle et femelle) (EPA OPP 81-2).</p>
<p>11.1.1.3. CL50 inhalation (concentration létale, 50%):</p>	<p>Mélange : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>Acide trichloroisocyanurique (ATCC): 0.09 - 0.29 mg/L (rat; mâle et femelle; inhalation des poussières) (Équivalente ou similaire à OECD 403).</p> <p>Selon la faible volatilité et la distribution des particules: &lt;1% de la substance est de taille respirable.</p>
<p>11.1.1.4. Corrosion / irritation de la peau</p>	<p>Acide trichloroisocyanurique (ATCC): Corrosif (lapin; 24 h) (EPA OPP 81-5)</p>
<p>11.1.1.5. Lésions oculaires graves / irritation</p>	<p>Mélange: Contient substance considérée comme Irritante oculaire : Catégorie 2: Provoque une sévère irritation des yeux (classification harmonisée), en concentration &gt; 10%.</p>

ACTI SHOCK TAB 20

ATCC (ACIDE TRICHLOROISOCYANURIQUE) PASTILLES 20R

	<p>Acide trichloroisocyanurique (ATCC): Irritation oculaire : Catégorie 2: Provoque une sévère irritation des yeux (classification harmonisée)</p> <p>Corrosif (lapin) (FDA 16 CFR §1500.42)</p>
11.1.1.6 Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique	<p>Mélange: Contient substance considérée comme Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique, Catégorie 3, en concentration &gt; 20%.</p> <p>Acide trichloroisocyanurique (ATCC): Catégorie 3 : Peut irriter les voies respiratoires.</p>
<b><u>11.1.2. Sensibilisation:</u></b>	
<p>Acide trichloroisocyanurique (ATCC): <b>Sensibilisation respiratoire :</b> Aucune donnée disponible. <b>Sensibilisation cutanée :</b> Non sensibilisant (cobaye ; mâle et femelle) (OECD 406)</p>	
<b><u>11.1.3. Toxicité par administration répétée :</u></b>	
<p>Acide trichloroisocyanurique (ATCC): <b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée :</b> Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. NOAEL: Acide trichloroisocyanurique: 1200 ppm (mâles 114 mg/kg poids du corps /jour; femelles 151 mg/kg poids du corps /jour) (rat ; mâle et femelle ; 59 jours ; subchronique ; orale)</p>	
<b><u>11.1.4 Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) :</u></b>	
<p>Mélange: Contient de l'acide borique à une concentration inférieure au limite de concentration spécifique. C'est pour cela que le mélange ne se classe pas comme toxique pour la reproduction.</p> <p>Acide trichloroisocyanurique (ATCC): <b>Cancérogénicité :</b> Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Négative (mâle and femelle rat; 104 semaines; matériel d'essai: sodium cyanate monohydrate) (méthode EU B33) Négative (mâle and femelle rat; 104 semaines; matériel d'essai: sodium cyanate monohydrate)</p>	

ACTI SHOCK TAB 20

ATCC (ACIDE TRICLOROISOCYANURIQUE) PASTILLES 20R

(méthode EU B33)

**Mutagénicité sur les cellules germinales :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Étude *in vitro* de mutations génétiques de bactéries: Négative (matériel d'essai: sodium cyanate monohydrate) (EPA RUBRIQUE 163.84-1, 43 FR 37388)

Étude *in vitro* de mutations géniques dans les cellules de mammifères: Négative (matériel d'essai: sodium cyanate monohydrate)

(méthode équivalent UE B.17)

Étude *in vivo* des aberrations chromosomiques: Négative (mâle rat ; matériel d'essai: sodium cyanate)

(méthode équivalent à OECD 475)

**Toxicité pour la reproduction :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur la fertilité:

3-étude de générations: rat (matériel d'essai: sodium cyanate):

**NOAEL Parental :** 470 - 950 mg/kg poids du corps

**NOAEL Génération F1:** 500 - 910 mg/kg poids du corps

**NOAEL Génération F2:** 190 – 970 mg/kg poids du corps

Aucun effet significatif sur la survie, l'apparence ou le comportement, y compris nidification et de soin au couvain.

Aucun effet sur la reproduction.

(méthode équivalent à EU B35)

Effets sur le développement :

Test de 29 jours sur des lapins mâles et femelles (matériel d'essai: sodium cyanate):

**NOAEL Toxicité maternelle :** > 500 mg/kg poids du corps

**NOAEL Toxicité pour l'embryon:** 500 mg/kg poids du corps

Pas d'effets tératogènes sont observés en l'absence d'effets maternels.

(US EPA 83-1, méthode équivalent à EU B31)

**Toxicité pour la reproduction, effets sur ou via l'allaitement :** Aucune donnée disponible.

**11.1.5. Risque d'aspiration:**

Il n'y a aucune preuve de risque d'aspiration.

**RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**12.1. Toxicité**

ACTI SHOCK TAB 20

ATCC (ACIDE TRICHLOROISOCYANURIQUE) PASTILLES 20R

<b>Toxicité aiguë pour les poissons</b>	
CL50 (concentration létale, 50%):	<p>Acide trichloroisocyanurique (ATCC): Espèce : <i>Salmo gairdneri</i>. 0.24 mg/l (96 h; eau douce, estuaire; système statique) (EPA OTS 797.1400)</p> <p>Espèce : <i>Lepomis macrochirus</i>. 0.23 mg/l (96 h; eau douce, système statique) (Committee on Methods for Toxicity Tests with Aquatic Organisms, 1975)</p>
<b>Toxicité chronique pour les poissons</b>	
NOEC (concentration sans effet observé) :	Aucune donnée disponible.
<b>Toxicité aiguë pour les crustacés</b>	
CE50 (concentration effet, 50%):	<p>Acide trichloroisocyanurique (ATCC): Espèce: <i>Daphnia magna</i>. 0.21 mg/l (48 h; système statique) (Methods for Acute Toxicity Tests with Fish, Macroinvertebrates and Amphibians. EPA, 1975)</p> <p>Espèce: <i>Daphnia magna</i> 0.17 mg/l (48 h ; système statique) (ASTM's Proposed standard practice for conducting static acute toxicity tests with aquatic organisms, 1975)</p>
<b>Toxicité chronique pour les crustacés</b>	
NOEC (concentration sans effet observé) :	Aucune donnée disponible.
<b>Toxicité aiguë pour les algues et autres plantes aquatiques</b>	
CE50 (concentration effet, 50%):	Acide trichloroisocyanurique (ATCC):

ACTI SHOCK TAB 20

ATCC (ACIDE TRICHLOROISOCYANURIQUE) PASTILLES 20R

	<p>Espèce: <i>Chlorella pyrenoidosa</i>, <i>Euglena gracilis</i> and <i>Scenedesmus obliquus</i> (alge).  CE90: 0.5 mg/l (3 h ; sur la base de la biomasse)  NOEC &lt; 0.5 mg/l (3 h ; sur la base de la biomasse)  (Méthode de mise à jour, basé sur la méthode ASTM E645-85)</p>
<p><b>Les données sur la toxicité des micro-et macro-organismes du sol et de l'environnement des autres organismes, tels que les abeilles, les oiseaux, et les plantes</b></p>	
<p>Acide trichloroisocyanurique (ATCC):  Espèce : <i>Colinus virginianus</i> (aviaire)  CL50: 1647 ppm (8 jours ; basées sur la mortalité) (US EPA. Subdivision E, Article 71-1)</p> <p>Espèce : <i>Anas platyrhynchos</i> (aviaire)  CL50 &gt; 5000 ppm (8 jours ; basées sur la mortalité) (US EPA, Subdivision E, Article 71-2)</p>	
<p><b><u>12.2. Persistance et dégradabilité</u></b></p>	
<p>Facilement biodégradable</p>	<p>Acide trichloroisocyanurique (ATCC):  Biodégradation aérobie :  2% après 28 jours  (OECD 301 D)</p>
<p>Autres informations pertinentes</p>	<p>ATCC est rapidement hydrolysé en HOCL et acide cyanurique (CYA) en contact avec de l'eau. L'acide cyanurique est facilement dégradé en vertu d'un large éventail des conditions naturelles et Il n'est pas toxique.</p>
<p><b><u>12.3. Potentiel de bioaccumulation</u></b></p>	
<p>Facteur de bioconcentration (expérimentale BCF) :</p>	<p>Acide trichloroisocyanurique (ATCC):  Aucune donnée expérimentale.  Valeur calculée: 3.12 (BCF v2.17)</p>
<p>Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Pow) :</p>	<p>Acide trichloroisocyanurique (ATCC):  0.94 (calculée ; KOWIN v1.67)</p>

**ACTI SHOCK TAB 20**  
**ATCC (ACIDE TRICLOROISOCYANURIQUE) PASTILLES 20R**

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT (persistantes, bioaccumulatives et toxiques) et vPvB (très persistantes et très bioaccumulatives)**

Aucune donnée disponible.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible.

**RUBRIQUE 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Compte tenu des considérations ci-dessus sur les incompatibilités.  
 Le produit doit être éliminé selon les réglementations en vigueur et spécialement selon:

- Directive 2008/98/CE du 19 novembre 2008 relative aux déchets et la réglementation correspondante qui la transpose dans le droit nationale.
- Directive 94/62/CE du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages et ses modifications et la réglementation correspondante qui la transpose dans le droit nationale.
- Décision de la Commission du 16 janvier 2001 modifiant la décision 2000/532/CE en ce qui concerne la liste de déchets et d'autres régulations en vigueur dans la Communauté Européenne, Nationale et Locale, relatives à l'élimination correcte de ce matériel et les récipients vides.

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

<b><u>14.1 Numéro ONU:</u></b>	UN 3077
<b><u>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU (ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA):</u></b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

**ACTI SHOCK TAB 20**  
**ATCC (ACIDE TRICLOROISOCYANURIQUE) PASTILLES 20R**

<b><u>14.3 Classe(s) de danger pour le transport (ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA):</u></b>	9	Étiquette :9
<b><u>14.4 Groupe d'emballage (ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA):</u></b>	III	
<b><u>14.5 Dangers pour l'environnement (ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA):</u></b>	Dangereux pour l'environnement.	

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Il faut faire attention à la même information décrite dans les épigraphes antérieures: ADR, RID, IMDG, ICAO / IATA.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Règlement (UE) No 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

Directive 2012/18/UE du Parlement Européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

L'évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée par le fournisseur pour la substance.

**RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

**Révision 02:** Actualisation d'enregistrement conformément au RÈGLEMENT (UE) 2016/918 DE LA COMMISSION du 19 mai 2016, modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

**Révision 01:** Actualisation d'enregistrement conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Sources d'information pour l'élaboration de cette Fiche de données de sécurité :

- HANDBOOK OF REACTIVE CHEMICALS HAZARDS. BREThERIC 4<sup>a</sup> Ed. 1990
- DANGEROUS PROPERTIES INDUSTRIAL MATERIALS (TENTH EDITION) SAX
- HAZARDOUS CHEMICALS DATA BOOK (2nd EDITION) G.WEIS.
- IARC (International Agency for Research on Cancer).
- NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health).
- NTP (National Toxicology Program).
- ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienist).
- OSHA (Occupational Health and Safety Assessment)
- INSHT (Instituto Nacional de Seguridad e Higiene en el Trabajo).
- IUCLID DATA SET

**Abréviations:**

N.A. = non applicable

< INFÉRIEUR À > SUPÉRIEUR À

**VLA-EC:** Valor Límite Ambiental-Exposición de Corta Duración (Spain)

**VLE :** Valeur limite d'émission,

**EQ :** Exposition quotidienne,

**EC :** Exposition de courte durée.

**TLV :** Threshold Limit Value (Valeur limite seuil)

**TWA :** Time Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps)

**STEL :** Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition de courte durée),

**DNEL:** niveau dérivé sans effet

**PNEC:** concentration prévisible sans effet

Tout produit chimique peut être manié dans conditions de sécurité, si sont connues ses propriétés physiques et chimiques et s'emploient les mesures et les éléments de protection adéquates.

Les données contenues dans cette fiche sont une guide pour l'utilisateur et sont basées sur des informations bibliographiques et de propres expériences, essayant de réfléchir l'actuel état de la technique, cependant, ils ne

**ACTI SHOCK TAB 20**  
**ATCC (ACIDE TRICLOROISOCYANURIQUE) PASTILLES 20R**

peuvent pas compromettre notre responsabilité. La dite information ne pourra pas être utilisée dans processus patentés.

Les usagers devront respecter des dispositions légales et les règlements en vigueur et, spécialement, les référants à Sécurité et Hygiène, Stockage et Transport de Marchandises Dangereuses.

Nous recommandons à nos clients la réalisation des preuves correspondantes pour l'utilisation du produit dans nouveaux champs non suffisamment expérimentés.

**ERCROS S.A**

**Domicile Social:**

Avda Diagonal 595

08014 Barcelona

Tel: (+34) 934 393 009

Fax: (+34) 934 874 058

**Fabrique:**

Sabiñánigo (HUESCA)

Serrablo 102

22600 Sabiñánigo (Huesca)

Tel.: (+34) 974 48 06 00

Fax: (+34) 974 49 80 06